

REVIEW OF THE LAKE ONTARIO-ST. LAWRENCE RIVER ORDER
OF APPROVAL - PUBLIC HEARING IN SOREL, QUEBEC, JUNE 18TH,
2008, 111 MIN.)

HERB GRAY (Président, Section canadienne, Commission mixte internationale): ...vous savez, nous avons l'interprétation simultanée, et le canal 1 est anglais et le canal 2 est en français.

Messieurs, mesdames, si vous désirez parler et si vous désirez présenter des commentaires, vous devez vous inscrire. Voulez-vous vous inscrire tout de suite si vous voulez présenter un mémoire? Au fond de la table, il y a une table d'inscription s'il y a des gens qui désirent.

Sinon, je vous dis bonsoir. Au nom de la Commission mixte internationale, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue et vous remercier d'être venus à cette audience publique, une des dix audiences qui se tiennent actuellement dans la région du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Mon nom est Herb Gray. Je suis président canadien de la Commission mixte internationale et j'aimerais vous présenter mes collègues de la Commission qui m'accompagnent: Irene Brooks, présidente américaine de la CMI, les commissaires Jack Blaney et Pierre Trépanier, du Canada, et leurs homologues américains Allen Olson et Sam Speck.

Nous sommes venus ici ce soir pour recueillir vos commentaires au sujet des changements proposés en ce qui concerne le mode de régularisation de l'eau

au barrage Moses-Saunders, situé dans le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall, en Ontario, et de Massena, dans l'État de New York.

Le mode influe sur les niveaux et les débits d'eau dans le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à des villes aussi éloignées en aval que Trois-Rivières.

Et le 28 mars dernier, la Commission a soumis les changements proposés à la consultation publique. La Commission a été créée en vertu du Traité des eaux limitrophes de 1909 pour aider à prévenir et à résoudre les différends relatifs à l'utilisation des eaux le long de la frontière du Canada et des États-Unis.

Dans les années 1950, les gouvernements canadien et américain ont demandé à la Commission d'approuver la construction d'un grand barrage dans le secteur international du fleuve Saint-Laurent.

Ils ont également demandé à la Commission d'établir un plan de régularisation des débits d'eau au barrage afin de répondre à certains objectifs et ils ont approuvé les critères proposés par la Commission pour atteindre ces objectifs. Il s'agissait de réduire la détérioration des rives du lac Ontario et de permettre la production de l'hydroélectricité et la navigation commerciale.

Pendant près de 50 ans, les débits d'eau au barrage ont été régulés conformément aux exigences précisées par la Commission dans une ordonnance et un plan établis en 1958, au moment de la construction de l'ouvrage et lors de sa mise en service en 1960.

La Commission propose maintenant de modifier ces exigences et elle soumet donc à la consultation publique une nouvelle ordonnance et un nouveau

plan pour le barrage, proposant essentiellement un nouveau cadre juridique et un plan opérationnel de mise en œuvre.

Notre personnel a tenu déjà dix séances d'information dans la région au cours des mois d'avril et de mai pour expliquer la proposition de la Commission et répondre aux questions techniques au sujet de son contenu, alors nous ne reviendrons pas sur les aspects informationnels car nous aimerions recueillir le plus de vos commentaires possible au sujet de la proposition.

Si, toutefois, vous aviez besoin de plus amples renseignements au sujet du projet d'ordonnance et du plan, le personnel responsable – voulez-vous vous lever, les personnes responsables, s'il-vous-plaît, pour que les gens sachent qui vous êtes – sera disponible à la fin de l'audience pour répondre à vos questions.

Et maintenant, j'aimerais vous expliquer les procédures de déroulement de la soirée. Il s'agit d'une réunion internationale à tous les égards. Que vous veniez du Canada ou des Etats-Unis, nous vous encourageons à participer et à nous faire part de vos commentaires pour que nous puissions tenir compte de toutes les questions pertinentes aux changements proposés.

Alors, si vous désirez exprimer une opinion ou un commentaire et que vous avez omis de le mentionner lors de votre entrée et inscription, veuillez en informer notre personnel à la table des inscriptions. Vous pouvez vous inscrire en tout temps au cours de la soirée pour obtenir un droit de parole à la présente audience.

Mais après les représentants élus, nous allons donner la parole en premier à ceux qui souhaitent nous faire part de leurs commentaires pour la première fois sur la base du premier arrivé, premier servi.

Tous ceux qui ont déjà exposé leurs opinions, soit à cette audience ou lors d'une réunion précédente, pourront faire d'autres commentaires une fois que tous les gens auront eu l'occasion d'exprimer leur point de vue une première fois.

Et je nommerai la personne qui devra prendre la parole ainsi qu'une ou deux personnes suivantes pour qu'elles aient le temps de se préparer. Lorsque votre tour viendra de prendre la parole, veuillez vous identifier et préciser si vous parlez en votre nom personnel ou au nom d'une organisation.

Nous vous prions de limiter à cinq minutes votre temps de parole. Les secrétaires ici présentes vous aideront à respecter le temps qui vous est alloué. Elles vous montreront un carton jaune pour vous indiquer qu'il vous reste une demi-minute et un carton rouge quand le temps est expiré.

Si vous désirez présenter, en format papier ou électronique, un exposé ou des commentaires écrits en plus des points que vous exprimez oralement, vous pouvez les remettre aux secrétaires, qui en fourniront une copie à tous les commissaires et verront à s'assurer qu'ils sont inclus dans l'enregistrement officiel.

Si vous avez apporté au moins dix exemplaires de vos documents imprimés ce soir, donnez-les aux secrétaires, qui les distribueront immédiatement aux commissaires et vous pourrez ainsi y référer lorsque vous prendrez la parole.

Cette audience est enregistrée et tous les commentaires formulés ce soir figureront dans les transcriptions officielles. Veuillez utiliser les micros pour que vos commentaires soient bien enregistrés. Les transcriptions des dix audiences publiques seront affichées sur le site Web de la Commission dès qu'elles seront disponibles.

Et comme je viens de dire, des services d'interprétation simultanée sont disponibles ce soir.

Les commissaires pourront poser des questions en particulier lorsque des précisions sont nécessaires. Nos questions et vos réponses ne réduiront pas le temps de parole qui vous est alloué.

Mais nous vous prions de désigner un porte-parole pour chaque groupe organisé présent ici ce soir. Vous pouvez également exprimer individuellement vos commentaires. Toutefois, compte tenu du temps alloué à chaque participant, si vous constatez qu'un orateur avant vous a exprimé votre point de vue, vous pouvez simplement dire que vous êtes également en accord avec les commentaires formulés.

Après la tenue des audiences, vous pouvez transmettre vos commentaires écrits jusqu'au 11 juillet. Nous vous invitons, vous et vos amis, ainsi que vos voisins, qui ne peuvent être ici ce soir, à faire parvenir au secrétariat toute information ou opinion qui pourrait être utile, soit par courriel, par télécopieur ou par la poste régulière.

Soyez assurés que tous les renseignements que vous nous communiquerez seront pris en considération et portés à l'attention de tous les commissaires. Aucune décision ne sera rendue tant que nous n'aurons pas considéré tous les commentaires reçus du public.

Nous menons des consultations avec les gouvernements canadien et américain, par l'entremise du ministère des Affaires étrangères et du département d'État, y compris auprès des représentants des provinces et des États lors de réunions auxquelles ils sont conviés, et nous tiendrons d'autres réunions avec ces représentants avant de consulter les gouvernements fédéraux pour obtenir leur accord quant à la version finale de l'ordonnance et du plan.

Et maintenant, je commence avec les présentations, et nous avons des inscriptions. Nous commençons avec Marcel Robert, maire de la Ville de Sorel-Tracy, suivi par le député. Où est Monsieur le maire?

MARCEL ROBERT (Maire, Ville de Sorel-Tracy): Alors, bonjour. Bonjour, M. Gray, président de la Commission, mesdames, messieurs les membres de la Commission.

En fait, c'est tout simplement à titre de maire de Sorel-Tracy que je vous souhaite la bienvenue ici. Merci d'avoir choisi Sorel-Tracy pour venir entendre les commentaires des gens du milieu.

Vous allez être en mesure de considérer toute l'importance que nous accordons à notre environnement, au développement durable, parce que Sorel-Tracy s'est engagée dans cette voie, dans cette ligne de développement durable,

s'est engagée aussi dans un agenda 21, étant la première ville industrielle du Canada à avoir adopté un agenda 21.

Alors, nous sommes évidemment très fiers de vous accueillir sur notre territoire, et vous allez être en mesure, comme je le mentionnais, de constater toute l'importance que nous accordons à l'eau qui nous entoure - évidemment, c'est une de nos richesses naturelles - mais également l'importance que nous accordons à la biosphère du lac Saint-Pierre, qui est notre potentiel de développement récréotouristique. Alors, vous allez sûrement être en mesure de constater toute cette importance-là que nous y accordons.

Alors, encore une fois, bienvenue et merci de nous faire entendre. Merci.

HERB GRAY : Merci. Et maintenant, le député, M. Sylvain Paquin.

SYLVAIN SIMARD (Député de la circonscription de Richelieu à l'Assemblée nationale du Québec, Parti québécois) : Oui, oui, ça va très bien, au contraire. Monsieur Gray, messieurs les commissaires, Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que moi aussi, je prends la parole ce soir.

Et ce que vous allez entendre de ma part, vous allez le réentendre toute la soirée, je pense, par plusieurs intervenants, notamment du monde municipal, de la MRC, des maires de toute la région.

Nous nous sommes réunis ici ce soir, ici à l'Auberge de la Rive, à côté du fleuve Saint-Laurent, aux côtés du lac Saint-Pierre, un endroit qui est magnifique, n'est-ce pas? Et pour nous, le fleuve, c'est quelque chose de très important, je

dirais même que c'est vital dans la vie des habitants de cette région. Ce n'est pas...

Nous sommes ici dans un lieu où les gens aiment beaucoup aller sur l'eau, la récréation est importante, mais c'est beaucoup plus que ça. Ça fait partie de la vie quotidienne, de la vie économique, de la vie sociale. L'eau, Sorel-Tracy n'aurait jamais existé historiquement si ce n'avait pas été un port de mer.

Je vais d'abord vous parler au plan environnemental et ensuite au plan économique des problèmes que posent les niveaux d'eau pour notre région et des conséquences appréhendées des décisions que vous pourriez prendre sur les changements de politiques quant aux déversements du lac Ontario dans le fleuve Saint-Laurent. Pour nous, c'est extrêmement important.

Il faut considérer que le lac Saint-Pierre, c'est un peu le filtre naturel, une sorte de poumon du Québec, puisque toutes les eaux qui sortent notamment de Montréal arrivent dans le lac Saint-Pierre, qui est un énorme lac, dont la profondeur est très basse, entouré de marécages – je pense à la baie de la Vallière – et c'est là que l'eau retrouve toute sa qualité.

Et cette biosphère, qui est reconnue d'ailleurs comme biosphère par l'UNESCO, biosphère mondiale, est un environnement extrêmement fragile. C'est un environnement où on retrouve plusieurs espèces de poissons qui sont liées à notre culture.

La perchaude, par exemple; nous avons chaque année un festival de la barbotte, c'est le plat régional, et pour nous, c'est extrêmement important. La

pêche fait partie de la culture quotidienne des gens d'ici. Le lac Saint-Pierre, ça fait partie de notre vie.

Et il est donc très important de respecter avec beaucoup d'attention la fragilité d'un écosystème comme celui du lac Saint-Pierre, qui est particulièrement fragile et où des activités diverses se confrontent. C'est aussi le passage de centaines, de milliers de bateaux, il y a une activité industrielle majeure, Sorel est une grande ville industrielle.

Par exemple, QIT Fer et Titane, propriété de Rio Tinto, emploie plus de 1 100 employés, évidemment a besoin de son terminal maritime pour s'approvisionner puisque c'est la mine qui est sur la Côte-Nord, à Havre Saint-Pierre, qui approvisionne actuellement en minerai QIT, et évidemment, sans port de mer, QIT ferme.

En d'autres mots, au plan environnemental, le niveau d'eau est un problème qui est essentiel, qui n'est pas accessoire, d'autant plus que nous craignons beaucoup actuellement, comme tous le monde, les effets possibles du réchauffement planétaire sur l'évaporation des eaux et le niveaux des eaux.

Alors, il faut être encore beaucoup plus prudent dans ce que nous faisons parce qu'il y a des menaces globales pour l'ensemble des cours d'eau du monde et nous devons être 100 fois plus prudent parce qu'il y a ces menaces qui pointent à l'horizon.

Vous savez, c'est aussi une source de vie ici. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés dans un petit village en France qui s'appelle Brouage. C'est le 400^{ième}

anniversaire cette année de la fondation de Québec par Champlain et il venait de Brouage.

Pourquoi je vous en parle? C'est parce que Brouage est une ville magnifique qui a un quai extraordinaire, mais il n'y a pas de mer. Ça veut dire quoi? C'est qu'un jour, on a cessé de s'en occuper, la baie s'est ensablée et on ne voit même plus la mer de ce port de mer; évidemment, c'est une ville morte depuis ce temps-là.

Sorel, sans son port, mourrait rapidement. Nous avons investi, avec l'aide du gouvernement québécois, d'un fonds spécial qui a été versé à la région, 6 500 000\$ au cours des dernières années pour draguer l'embouchure du Richelieu parce que les grains sont expédiés à partir d'ici, parce que l'acier est reçu et expédié à partir d'ici, parce que nos entreprises vivent largement du fait qu'elles peuvent bénéficier d'un port naturel ouvert toute l'année ou presque toute l'année. Alors, c'est extrêmement important pour nous, c'est même vital pour notre développement.

Le développement durable, qui est au cœur de nos principes de développement...nous avons été une région de pollution pendant très longtemps et nous avons compris que pour survivre, il fallait totalement changer notre philosophie. Il fallait que les entreprises deviennent exemplaires.

Nous avons perdu des entreprises. Nous avons une entreprise comme Tioxide, par exemple, qui rejetait dans le fleuve des oxydes de plomb et d'autres

produits. Évidemment, cette entreprise a été trop longue à s'adapter et a dû fermer.

Mais nos entreprises se sont adaptées. Et plus que ça, la région a décidé de devenir une experte en environnement. Nous sommes de plus en plus en train de devenir la technopole en développement environnemental au Québec, et ça, c'est extrêmement important.

Monsieur le maire vous parlait de l'agenda 21 tout à l'heure. C'est toute une municipalité, c'est toute une région, c'est toute une philosophie dans le Bas-Richelieu qui s'est instaurée de développement durable. Pour nous, le développement économique et l'environnement, ce sont des réalités qui sont jointes.

Il est évident que le projet que vous portez – et c'est pour ça que vous êtes venus nous voir, c'est parce que vous avez un projet – j'en ai lu la version évidemment synthèse, je n'ai pas lu chaque élément et je n'ai pas la compétence et la prétention de comprendre chaque élément technique de ce que vous présentez.

Mais pour moi, le principe de précaution, qui doit être à la base de toute décision, devrait vous interdire d'accepter ce nouveau plan de gestion des déversements d'eau des Grands Lacs vers le fleuve Saint-Laurent.

Peut-être cela améliorerait-il légèrement ou peut-être sensiblement la gestion de l'eau dans le lac Ontario, mais il est certain qu'il n'y a pas de gagnant d'un côté sans qu'il y ait de perdant de l'autre.

Et nous sommes convaincus, à la lecture de vos documents, qu'il y aurait des dangers énormes aux périodes d'étiage et de crues, c'est-à-dire aux extrémités, surtout dans les périodes...on a connu des périodes extrêmes et on connaîtra de plus en plus de périodes extrêmes.

Je pense à 2002, qui a été une période très difficile. Ici, la marina qui est en face, les bateaux ne pouvaient plus entrer, les pilotes refusaient d'entrer dans le port. Donc, nous ne voulons pas vivre cela.

Mais on peut dire que depuis 58, depuis que le mode actuel, qui a été perfectionné avec les années, a fonctionné, je peux vous dire que nous avons été très satisfaits.

Et nous ne voyons pas la nécessité de mécaniser, d'automatiser des choses qui vont bien. Nous sommes convaincus que les gens d'ici ont le droit de vivre, ont le droit d'avoir le fleuve avec eux, ont le droit d'avoir de l'eau, et il n'est pas question une seconde que nous acceptions de voir diminuer à quelque moment que ce soit les niveaux d'eau dont nous avons besoin pour notre développement. C'est essentiel à toute notre communauté. Je vous remercie.

(APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Messieurs, mesdames, je dois m'excuser, je me suis trompé de liste des orateurs...

SYLVAIN SIMARD : Vous voulez dire que je recommence?

HERB GRAY : Et je vais demander à mon collègue M. Trépanier...

PIERRE TRÉPANIÉ (Commissaire, Section canadienne, Commission mixte internationale) : C'était Sylvain Paquin qui a parlé.

HERB GRAY : Le prochain orateur sera Sylvain Paquin...

PIERRE TRÉPANIÉ : Non, he was Sylvain Paquin.

HERB GRAY : Vous êtes Sylvain Paquin?

SYLVAIN SIMARD : Sylvain Simard ici, député de Richelieu.

(LAUGHS)

PIERRE TRÉPANIÉ : On va se démêler à un moment donné.

SYLVAIN SIMARD : Vous allez vous démêler...l'important, c'est que vous vous démêliez dans votre rapport.

PIERRE TRÉPANIÉ : L'important, c'est vos commentaires.

HERB GRAY : J'ai fait entrer en vigueur l'audience avec aucune liste devant moi et je dois m'excuser. Mais je suis bien au courant du fait que je suis à Sorel-Tracy. (RIRES) Et maintenant, où est Sylvain Paquin?

PIERRE TRÉPANIÉ : Le voilà, l'autre Sylvain. That's why we got mixed up, they had the same first name.

SYLVAIN PAQUIN (Attaché politique de M. Guy André, député fédéral bloquiste de Berthier-Maskinongé): Alors, dans un premier temps, M. Simard, veuillez excuser la petite confusion. Alors, mesdames, madame, messieurs, mesdames, messieurs ici présents, bonsoir.

Alors, comme on vient de vous le préciser, je représente M. Guy André, député fédéral de Berthier-Maskinongé. Donc, il siège à la Chambre des Communes à Ottawa représentant la formation politique du Bloc québécois.

Alors, évidemment, sans faire de partisanerie politique, le Bloc québécois est voué à la défense des intérêts du Québec et de ses communautés. Alors, nous avons été saisis de l'importance de cette consultation quant à l'avenir du Québec, des communautés riveraines, évidemment, qui bordent le Saint-Laurent, dans le fond qui est une artère de vie économique mais également de qualité de vie pour ses citoyens, car nous puisons de l'eau dans de fleuve Saint-Laurent.

Il y a également ici présent dans la région la biosphère du lac Saint-Pierre, qui a été accréditée par l'UNESCO en 2000, en l'an 2000, dont le gouvernement du Québec a endossé, entériné cette nomination, le gouvernement du Canada également.

Alors, évidemment, nous avons été conseillés par de nombreux organismes, dont Nature Québec, qui a rendu public son mémoire, dont nous avons pris connaissance, également d'autres scientifiques, qui ont conseillé les membres du Bloc québécois.

Et la position du Bloc québécois à cet égard, concernant la Commission, c'est de maintenir le statu quo, simplement car il y a trop d'impondérables, trop d'inconnus quant à l'avenir, entre autres avec les changements climatiques.
Merci.

Nous sommes dans l'inconnu. C'est quand même assez important quand on parle du niveau d'eau, M. Simard l'a bien résumé, aux impacts économiques, mais il y a tout le reste également.

Alors, nous demandons à ce que soit maintenu le statu quo. D'ailleurs, à cet égard, ce soir, je suis ici également pour vous faire part de la demande de la MRC de Maskinongé, dans laquelle vivent 35 000 personnes, les 17 maires de la MRC, par voie de résolution demandent à la Commission de maintenir le statu quo. Alors ici, j'ai le document en ma main, je pourrai vous le laisser ce soir si vous désirez en prendre connaissance, bien sûr.

Alors, M. André, il est dans son devoir de vous demander, au nom de tous les concitoyens, de tous les organismes bordant le fleuve Saint-Laurent, de maintenir le statu quo.

Alors, j'ai été assez bref. Quant aux explications scientifiques, je laisserai la parole à des gens beaucoup plus connaissant en la matière. Alors, merci de votre attention. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Est-ce que les commissaires ont des questions pour le député? Sinon...ce n'est pas nécessaire d'avoir des questions, mais...

SYLVAIN PAQUIN : Alors, vous comprendrez que je vais tenter de répondre au nom de votre patron, alors...

HERB GRAY : Exactement, de votre patron. O.K., merci.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Ça va.

SYLVAIN PAQUIN : Ça va?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : On ne veut pas vous le mettre dans l'eau bouillante.

SYLVAIN PAQUIN : Ah, vous pouvez tenter...

PIERRE TRÉPANIÉRIER : On a de l'eau froide...merci.

SYLVAIN PAQUIN : Merci.

HERB GRAY : Et maintenant, je donne la parole à Sylvain Simard, député de Québec, suivi par Pierre Roy, Gestion Spirou...

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Sylvain Simard was heard before.

SYLVAIN SIMARD: J'imagine que vous allez vous finir par vous démêler, M. Gray. Ça doit être vos habitudes au Parti libéral qui vous reviennent à l'esprit. (RIRES) Juste pour vous dire que tout à l'heure, j'ai fait un lapsus, je suis en session intensive, vous savez ce que c'est.

Alors, j'ai parlé du festival de la barbotte, ce qui me fait bien rire, au lieu du festival de la gibelotte. Alors, je voudrais tous vous inviter en juillet, tous ici, à venir voir la population célébrer la gibelotte, le plat régional fait à partir des poissons du lac Saint-Pierre qu'on veut garder dans le lac Saint-Pierre. Bonne soirée.

HERB GRAY : Merci.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : He spoke before. We got confused. This one is done.

HERB GRAY: Monsieur Pierre Roy. Est-ce qu'il y a un M. Pierre Roy? Gestion Spiro? Attaché politique de François Benjamin, député de Saint-Barthélémy.

PIERRE ROY : Si vous permettez, Mr. Chair, je vais décliner.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : D'accord.

PIERRE ROY : De fait, je suis Pierre Roy, effectivement, mais c'était surtout pour avoir de la correspondance. Mais s'il y a de la place tantôt, je vais revenir à la fin.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : D'accord. Yes, Tom?

TOM MCAULEY (Ingénieur-conseil, Section canadienne, Commission mixte internationale) : Une simple parole. Il y avait certaines personnes qui ont rempli des cartes sans savoir que c'était pour parler ou présenter.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Ah, O.K.

TOM MCAULEY : Donc, il y en a qui sont sur la liste qui ne parleront pas.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : D'accord.

HERB GRAY : O.K. Pierre Lacombe?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Ça va aller?

HERB GRAY : Vous voulez parler? Non? Normand Gariépy, Réserve de la Biosphère.

NORMAND GARIÉPY (Vice-président, Coopérative de solidarité de la Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre) : Madame la Présidente, Monsieur

le Président, messieurs les commissaires, au nom de Christian Hart, qui est président de la Coopérative de solidarité de la Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre, en mon nom, qui suit vice-président de cette coopérative-là, j'aimerais vous adresser quelques commentaires suite à l'analyse très sommaire de votre position sur le plan de gestion des niveaux d'eau du Saint-Laurent.

La Réserve de la Biosphère du lac Saint-Pierre a été officiellement reconnue dans la convention de la Ramsar en 1998 et reconnue également en 2000 comme Réserve de la Biosphère. Ces deux nominations-là reconnaissent l'importance internationale de ce milieu, où se côtoient nature et homme.

En acceptant cette reconnaissance, les citoyens de la Réserve ont aussi accepté de mener à bien les trois fonctions qui s'y rattachent : un, la conservation de la biodiversité et de la culture qui s'y retrouvent; le développement, naturellement durable, de ce territoire; et le soutien logistique, ce qui veut dire les activités d'éducation, de recherche, de formation et de monitoring sur ce même territoire.

En regard de ces fonctions, notre organisation éprouve des inquiétudes et a aussi ressenti des inquiétudes de la communauté face aux résultats de vos travaux. Voici en bref notre position : la conservation de la biodiversité et de la culture s'y rattachant naturellement, avec la compréhension qu'on en a, en appliquant votre plan retenu.

Notre organisation se questionne sur l'impact de l'application des modèles proposés sur la qualité de la succession végétale et sur l'étendue de celle-ci. Une

réduction de l'amplitude et surtout la durée de l'inondation printanière aura pour effet d'y modifier grandement l'habitat du poisson ainsi que de la faune ailée, puisque je vous apprendrai que c'est la halte migratoire la plus importante de tout le Québec, le lac Saint-Pierre.

À un certain moment de l'année, à tous les printemps, c'est au-delà d'un million d'oiseaux qui s'y retrouvent, et s'ils n'ont pas cette eau-là favorable à leur migration, nous allons vers une catastrophe.

Outre l'impact environnemental, puisqu'on se doit, comme détenteurs d'un titre de Réserve de Biosphère, de se préoccuper également d'autres aspects, les modifications anticipées auront des impacts sur des communautés déjà grandement touchées par la dévitalisation des milieux ruraux, la disparition d'espèces de poissons, qui sont appréhendées suite à votre modification d'application des niveaux d'eau, la diminution aussi de la fréquentation des canards nicheurs et d'oiseaux migrateurs puisque, étant la halte migratoire la plus importante de sauvagine, nous sommes aussi l'endroit où on en récolte le plus, donc de chasseurs de canards.

À cet effet, la Coopérative est à terminer un processus de labellisation de tourisme durable, puisque nous avons reconnu et puisqu'un plan largement étudié a reconnu le potentiel écotouristique de cet territoire reconnu par l'UNESCO.

Donc, l'application de vos plans, de votre plan proposé, risque grandement d'affecter par ses modifications anticipées toute cette commercialisation reconnue

par notre plan et cette commercialisation à l'internationale, donc grand danger économique pour les communautés riveraines.

Le développement durable. Notre organisation considère comme essentiel que la CMI tienne compte du droit des communautés à se développer selon les principes de développement durable.

Ce développement, essentiel à la survie des communautés riveraines du lac Saint-Pierre, fait suite à un long processus de consultation ayant vu son apogée en la réalisation du plan directeur de développement écotouristique de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre.

Notre organisation craint que d'éventuelles modifications des habitats entraînent des impacts négatifs tant économiques que sociaux, incluant une démobilitation des communautés rurales travaillent présentement à la survie de ce même lac Saint-Pierre.

Finalement, le soutien logistique, parce qu'on a abordé ce commentaire-là par les trois fonctions que l'UNESCO nous a dévolues, le soutien logistique. Encore là, notre organisation est en accord avec plusieurs positions contenues dans le rapport final, ces dernières ayant été priorisées lors du dernier forum de la Réserve de la Biosphère - puisque nous avons tenu un forum où plusieurs intervenants du lac se sont retrouvés – et on adresse ces préoccupations-là à la CMI pour trois raisons.

Il faudrait rendre disponibles l'information et les données de base recueillies, ce que nous ne possédons pas, les recherches entreprises, les modèles

élaborés et l'ensemble des connaissances constituées pendant toute votre démarche d'étude. Nous avons vos conclusions, mais il nous manque des éléments de compréhension.

Également, le besoin d'éduquer les riverains au sujet des caractéristiques hydrologiques fondamentales du système des Grands Lacs. Vous avez accumulé de savantes données, dont le simple citoyen ne comprend absolument rien, et c'est votre devoir de le communiquer.

Et peut-être par le lien de la Réserve de la Biosphère, qui s'est fait comme devoir de transmettre, d'éduquer, de faire comprendre les enjeux à ces collectivités-là, vous avez également ce même devoir-là puisque vous êtes gestionnaires des niveaux d'eau.

Finalement, entreprendre un monitoring des impacts tant environnementaux que sociaux, je pense que c'est votre devoir suite à l'application de quel que soit le plan que vous retiendrez, mais pas uniquement pour vos propres connaissances, pour les connaissances des collectivités du lac Saint-Pierre, les transmettre, les transmettre à des organisations qui se chargeront de les transmettre, de les vulgariser, de les faire connaître aux gens et de les faire comprendre, en fait, les vrais enjeux de ce qu'il y a devant nous.

Finalement, vous abordez des mécanismes d'atténuation et des mesures de compensation. On est d'accord avec vous au moins sur ce point-là. Oui, en accord avec la CMI pour ce qui est indicatifs économiques, indemnisation directe pour pertes.

Mais encore là, il faudrait comprendre comment vous allez les appliquer, comment vous allez les évaluer. Et c'est là, encore là, un large volet qui vous serait dévolu d'information, d'éducation et de transmission de connaissances.

Nous sommes d'avis de la nécessité de mettre en place un mécanisme pouvant compenser les communautés pour les pertes présentes et futures encourues par le contrôle artificiel du niveau des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent.

Ces compensations pourraient prendre la forme d'un fonds de développement durable - puisque tous autour du lac Saint-Pierre, nous allons directement vers cet objectif-là – servant à mettre en place des projets pour les communautés rurales touchées.

Enfin - puisqu'on vient de me montrer un carton de 30 secondes - notre organisation se fait un devoir de respecter les quatre principes du développement durable : l'éthique, la pérennité, la croissance et l'équité.

Nous vous supplions d'appliquer ces mêmes critères-là. Et probablement qu'on va trouver une solution commune à la compréhension, à l'application, à la gestion de ce grand fleuve.

Donc, nous sommes ouverts à un partenariat, nous sommes ouverts à discuter. Vous savez, la Réserve de la Biosphère représente 20 municipalités, représente des chasseurs, des pêcheurs, des utilisateurs, des élus, et nous attendons, la main tendue, pour que nous puissions transmettre à cette

collectivité-là tous les impacts, toute cette compréhension-là des impacts, mais il faut être très vigilant. Merci de votre attention. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Et maintenant – et j’espère que je suis dans la bonne route – Gratien Lebel, et il représente une organisation, SHDC. Et il sera suivi par Raymond Arel, Marcel Robert et Denis Boisvert, pour la MRC Bas-Richelieu.

GRATIEN LEBEL (Société d’aide au développement des collectivités) : Alors, madame, messieurs, merci de nous accorder quelque temps. Vous avez bien eu mon nom, c’est Gratien Lebel. Cependant, je représente la SADC, c’est la Société d’aide au développement des collectivités. La partie anglaise qui existe ailleurs au Canada, c’est Community Future Development Corporation.

Alors, je préside un conseil d’administration composé de représentants de tous les secteurs d’activités de notre communauté. Lors de notre dernière assemblée régulière du conseil d’administration et lors de notre assemblée générale annuelle, nous avons résolu unanimement d’appuyer la position de la MRC. Donc, voilà une des premières raisons de ma présence ici ce soir.

On veut vous faire part aussi des inquiétudes quant à la mise en place des plans d’action, des scénarios que vous envisagez. L’incidence sur les écosystèmes – on en a parlé il y a quelques secondes, quelques minutes – je pense, entre autres, à l’héronnière qui se renouvelle à chaque année parce que c’est une terre inondable, donc débarrasse l’île des (inaudible). Alors, c’est une richesse pour notre région, pour l’archipel du lac Saint-Pierre. Évidemment, au

niveau économique, je pense aux bateaux qui devront être délestés pour pouvoir porter le matériel.

L'inquiétude aussi se traduit par la gouvernance de votre organisation. Il y a un poids beaucoup plus important, ontarien et américain, que québécois. Je suis assuré et je ne doute pas de votre impartialité, mais je dois vous rappeler qu'on doit agir localement et penser globalement.

J'imagine, si, par exemple, il y avait un plan qui pouvait mettre en péril le parc national des Mille-Îles, Thousand Islands en Ontario, je suis certain que vous auriez affaire à une levée de boucliers très importante. Alors, pour nous, l'archipel du lac Saint-Pierre est tout aussi important.

En feuilletant votre rapport, il y a certains points qui sont ressortis où on parle de l'influence sur différents points, par exemple la fluctuation des bas et hauts niveaux d'eau saisonniers, la navigation de plaisance, les zones côtières, érosion et inondation des propriétés riveraines, navigation commerciale, on pense aussi l'eau à grains, les usines, navigation long cours pour Sorel, navires et exploitants de ports, de quais, hydro-électricité, l'utilisation domestique, industrielle et municipale de l'eau, et scénarios d'apports des Grands Lacs. Alors, c'est votre rapport qui dit ça.

Ce que votre rapport dit aussi, c'est qu'il ne peut pas garantir certains points, et nous pensons que vous devez nous les garantir. Je pense, par exemple, à maintenir le processus écologique essentiel à la vie, préserver la diversité biologique, favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des

ressources, en accord avec le développement durable, et dragage tous les ans, assurer une sécurité économique de la région et la conservation de la biosphère, comme le mentionnait M. Gariépy il y a un instant.

Alors, avec ces garanties-là, c'est certain qu'on va vous supporter. Mais sans ces garanties, je ne pense pas qu'on puisse le faire. Alors, je vous remercie beaucoup. (APPLAUDISSEMENTS)

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci.

HERB GRAY : Est-ce que les commissaires ont des questions, do commissioners have any questions for this gentleman? Sinon, merci beaucoup.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci.

HERB GRAY : Et maintenant, Raymond Arel, Marcel Robert, Denis Boisvert, pour la MRC Bas-Richelieu. Nous devons ajouter une troisième chaise, mais c'est le même cinq minutes pour toute la délégation.

RAYMOND AREL (Préfet, MRC du Bas-Richelieu) : Ne soyez pas inquiet, il va y avoir une intervention et ce sera la mienne. J'aimerais, d'entrée de jeu, me présenter, Raymond Arel, préfet de la MRC du Bas-Richelieu. À ma gauche, Marcel Robert, qui est venu tantôt, maire de la ville de Sorel-Tracy, qui est préfet suppléant, et à ma droite, Denis Boisvert, le directeur-général de la MRC.

Monsieur le Président, madame et messieurs les commissaires, permettez tout d'abord de vous remercier de tenir cette audience à Sorel-Tracy et de nous donner l'occasion de vous faire part de nos préoccupations.

J'interviens ce soir en tant que préfet de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu, communément appelée la MRC du Bas-Richelieu. Notre organisme regroupe 12 municipalités réparties sur un territoire de 600 km² et est administré par un conseil formé des maires de ces municipalités.

Notre MRC, avec les cinq autres autour du lac Saint-Pierre et de son delta, constituent tous ensemble une région touristique d'envergure, très structurée, où chasse, pêche, écotourisme, observation de la nature, navigation de plaisance, représentent une industrie très importante, qui génère pour le milieu des retombées économiques très appréciables.

Nous nous devons de vous préciser que toute cette industrie touristique est basée sur la proximité d'un fleuve dont les dimensions offrent de très grands potentiels. La reconnaissance récente de ce territoire par l'UNESCO comme étant un bijou du patrimoine mondial témoigne bien de sa valeur élevée.

Mercredi dernier, le conseil de la MRC a adopté une résolution qui a reçu l'appui de plusieurs organismes de la région et de MRC périphériques au lac. Aussi, je tiens à vous préciser que M. Louis Plamondon, député fédéral de Bas-Richelieu-Nicolet-Bécancour, qui ne peut être ici ce soir, nous a confirmé qu'il s'associait entièrement à notre prise de position dans ce dossier.

Voilà donc, compte tenu du temps qui nous est alloué, certains éléments de cette résolution, dont la version intégrale vous est déposée ce soir.

Considérant que la décision d'instaurer un nouveau régime de gestion du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent risque d'avoir de graves conséquences sur les niveaux de ce cours d'eau;

Considérant que le niveau du fleuve Saint-Laurent est directement influencé par le barrage Moses-Saunders, situé à la hauteur de Cornwall et de Massena, et que tout changement dans les méthodes de gestion des débits pourrait entraîner des conséquences graves en aval, soit inondations, sécheresses, pertes d'usages, etc.;

Considérant que 75 pour cent du débit du fleuve Saint-Laurent est contrôlé par ce barrage;

Considérant que les eaux dans la région du lac Saint-Pierre et de son delta, mis à part le chenal de navigation, sont très peu profondes;

Considérant que la topographie marine rend le secteur du lac Saint-Pierre très vulnérable aux variations du niveau du fleuve et de son débit;

Considérant que l'écotourisme occupe une place très importante dans le plan des développements de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre;

Considérant l'importance que doit accorder la Commission mixte internationale au statut de cette réserve;

Considérant que le nouveau régime ne constitue pas la meilleure solution pour l'écosystème de la région du lac Saint-Pierre;

Considérant que selon les informations obtenues, le projet prévoit de plus grands extrêmes entre les périodes de crues et celle de l'étiage, ce qui aurait comme conséquence d'imiter un régime plus naturel en amont du barrage et des risques importants pour le secteur en aval;

Considérant également les importantes diminutions d'eau envisagées à très court terme pour les Grands Lacs et le fleuve à cause des effets climatiques;

Considérant qu'éventuellement, l'eau potable des Grands Lacs pourrait être acheminée vers les Etats-Unis, un grand consommateur d'eau;

Considérant l'urgence de faire connaître la position de la MRC au niveau des gouvernements fédéral et provincial;

Considérant que le Conseil de la MRC bénéficie de l'appui de plusieurs intervenants régionaux;

En conséquence, le Conseil de la MRC du Bas-Richelieu demande à la Commission mixte internationale de maintenir le statu quo dans le régime du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent tant que des solutions n'auront pas été clairement identifiées pour régler ou minimiser les problèmes anticipés dans la région du lac Saint-Pierre.

Demande aux gouvernements fédéral et provincial d'adopter des mesures concrètes pour assurer le maintien d'un bon débit dans le fleuve Saint-Laurent. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Vous connaissez maintenant plusieurs de nos préoccupations face à votre projet. Notre milieu est rempli d'écosystèmes tous plus variés les uns que les

autres. Le bouleversement appréhendé risque ainsi de provoquer de graves conséquences à plusieurs égards – environnement, tourisme, plein air et économie.

Dans une région comme la nôtre, le niveau de l'eau prend toute son importance. Les terres sont riches et fertiles pour l'agriculture. Qu'advient-il des rendements agricoles si un débit réduit provoque une baisse importante de la nappe phréatique?

La ville de Sorel-Tracy, riche de ses 350 ans d'histoire, est reconnue comme une ville portuaire. Qu'advient-il du trafic des navires à ce port? Qu'advient-il des prises d'eau potable localisées le long des affluents du fleuve, tel que la rivière Richelieu?

Lorsque toute l'eau sera canalisée dans le chenal de navigation, est-ce que la pollution, qui demeure malheureusement un incontournable, pourra être autant diffuse dans un plus petit bassin d'eau?

Qu'advient-il de la marina, de la marine marchande nationale et internationale, de la navigation de plaisance? Que sera-t-il fait quand cette voie maritime ne sera plus assez profonde pour permettre le passage des navires transatlantiques? Qu'advient-il de la qualité générale de la faune et de la flore si le milieu devient aussi perturbé que nous l'appréhendons?

Soyez assurés que les élus de la MRC s'inquiètent grandement des conséquences de ce projet sur notre milieu de vie. Il est évident que toutes les municipalités de la MRC seront touchées directement ou indirectement par ce

projet. Il en est de même pour l'ensemble des MRC périphériques du lac Saint-Pierre et de son delta.

Je voudrais vous réitérer, en terminant, que notre territoire est identifié et est reconnu comme une Réserve mondiale de la Biosphère et qu'à ce titre, il mérite d'être sauvegardé.

Je tiens à vous informer que dorénavant, nous surveillerons les développements dans ce dossier. Nous assurerons un rôle de rassembleur pour les MRC localisées autour du lac Saint-Pierre afin que la Commission et les gouvernements tiennent compte de notre position commune et qu'ils y donnent suite.

Merci de votre attention et soyez assurés, madame, messieurs, que nous demeurons à votre disposition pour de plus amples renseignements dans ce dossier. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : O.K., est-ce qu'il y a des commissaires qui désirent poser une question à cette délégation importante? Sinon, je dois vous remercier pour votre présentation.

RAYMOND AREL : Très grand merci pour votre écoute. Merci beaucoup.

HERB GRAY : Et maintenant, Jean Preville, de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel.

JEAN PREVILLE (Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel) : Bonjour, Monsieur et Madame les présidents, messieurs les commissaires. Comme vous voyez, je n'ai pas de texte écrit d'avance.

Moi, je suis conseiller municipal à la Ville de Sainte-Anne-de-Sorel. Ce qui nous préoccupe beaucoup, c'est de savoir ce qui va arriver exactement à nos cours d'eau. Ça va apporter plus d'eau, moins d'eau, exactement, la faune, la flore, c'est quoi qui va arriver.

On met beaucoup de temps, beaucoup d'énergie...je ne préside pas, mais je participe à beaucoup de comités qui concernent ces dossiers, dont la faune et la flore et les cours d'eau.

Ce qui serait bien important, c'est avant de pousser le projet, on aimerait, nous, la municipalité, qui est à proximité d'ici - probablement, je pense qu'elle part à partir d'ici, vous êtes assez à Sainte-Anne-de-Sorel, si on veut. Vous, vous êtes à Sorel-Tracy, mais je pense que vous êtes assez à Sainte-Anne-de-Sorel...

HERB GRAY : J'ai fait une balade dans votre municipalité avant cette réunion.

JEAN PREVILLE : O.K., c'est bien, merci. Nous, ce qu'on aimerait au niveau municipal, c'est avoir beaucoup plus d'information. Sûrement, vous avez des études de faites, on aimerait en avoir des comptes-rendus, qu'est-ce qui va arriver exactement.

On ne dit sûrement pas oui, ça, c'est certain. On veut voir l'information, on veut voir les études que vous avez faites, ça, c'est bien important pour nous.

Et justement, comme Monsieur le député le disait, on le festival de la gibelotte à Sorel, qui est très important pour nous. La perchaude va être très affectée; le mets principal du festival de la gibelotte, c'est la perchaude qu'il y a dedans. Bon, ça fait vivre des commerçants, ça fait vivre des restaurants.

Là, j'oublie tout...comme Monsieur le député le disait, le fer, les ports et compagnie, je parle à titre pour la municipalité. On est une zone inondable en grande majorité; on aimerait beaucoup, beaucoup savoir exactement ça va être quoi les...

Qu'est-ce qui va arriver avec nous autres? On va-tu avec de l'eau aux fenêtres ou bien on n'aura plus de chaloupes aux quais? Ça va être quoi? On assèche nos fossés; maintenant, il faudrait peut-être ne pas assécher nos rivières. Comme il faudrait peut-être pas inonder trop nos fossés, comme il ne faudrait pas trop inonder nos rivières.

Fait que j'avais pas de texte, je sais que c'est cru comme ça, mais je vous remercie de m'avoir entendu et je vous remercie surtout d'être venus nous écouter. Merci.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci.

HERB GRAY : Monsieur...is there a question?

IRENE BROOKS (Chair, U.S. Section, International Joint Commission):
Not a question, just a comment. I believe there's a lot of information in the back of the room. You can also...we have a website that has probably more information than you ever want to know, but it's ijc.org. And as Chairman Gray

announced at the beginning of the meeting, we do have staff here that can help you find the information that you are seeking.

JEAN PREVILLE : O.K., can I understand you...can I...je peux-tu vous répondre en français, vous allez comprendre?

HERB GRAY : Voulez-vous parler après la lever de la séance? Consultez avec M. Tom McAuley. Voulez-vous vous lever, Tom?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Tom parle très bien français.

JEAN PREVILLE : J'ai compris la question. Ce que je veux répondre, c'est que oui, effectivement, moi, même à titre de conseiller municipal, je n'ai pas toute l'information nécessaire. Oui, il y a de la documentation en arrière, je l'ai eue ce soir. C'est sûr que je vais en prendre connaissance et je suis sûr qu'il y a des réponses intéressantes là-dedans.

Mais le citoyen en général, lui, n'est pas au courant de ce qui se passe. Et même, je pense qu'il y en a même qui ne savent pas ce qui se passe. J'ai été mis au courant de ça depuis peut-être un mois. Là, j'ai de la documentation, c'est sûr que je vais en prendre connaissance, et je vous remercie de m'avoir écouté. Merci.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Je vous en prie.

HERB GRAY : O.K. Merci beaucoup. (APPLAUDISSEMENTS)
Alors, Tom McAuley, vous avez vos mots d'ordre pour plus tard. Et maintenant, Daniel Gendron.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Gendron.

HERB GRAY : CLD du Bas-Richelieu. Suivi par André Stainier, Amis de la Vallée du Saint-Laurent.

DANIEL GENDRON (CLD du Bas-Richelieu) : Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le président, messieurs les commissaires. Le CLD du Bas-Richelieu, c'est le centre de développement local. Alors, je viens ici pour vous présenter une résolution d'appui.

Considérant l'importance du dossier relatif à l'instauration d'un nouveau régime de gestion du débit des eaux du fleuve Saint-Laurent pour le développement économique du Bas-Richelieu;

Considérant l'expertise de la MRC en matière d'aménagement du territoire;

Considérant que la MRC du Bas-Richelieu sera le mandataire des représentations auprès de la Commission mixte internationale;

Il est unanimement résolu d'appuyer la démarche du MRC du Bas-Richelieu ainsi que les recommandations qui y sont soumises à la Commission mixte internationale lors des audiences publiques d'aujourd'hui. Merci beaucoup.

ANDRÉ STAINIER (Président, Les amis de la Vallée du Saint-Laurent) : Madame la présidente, Monsieur le président, messieurs les commissaires, je suis André Stégnier, de l'organisme Les amis de la Vallée du Saint-Laurent. C'est un organisme qui se préoccupe de la protection et de la promotion des richesses

environnementales et des ressources de l'ensemble du Saint-Laurent, du Saint-Laurent depuis Valleyfield jusqu'au golfe.

Donc, j'aborderai moins que mes prédécesseurs les problématiques locales et régionales. Je voudrais plus aborder la façon dont le Saint-Laurent dans son ensemble est concerné par votre proposition de plan 2007 suivi d'un plan B+.

Je voudrais quand même signaler que...enfin, pas vous signaler, regretter peut-être que vos consultations ne s'étendent pas plus à la grandeur du Québec. Le système Grands Lacs-Saint-Laurent, c'est un vaste système d'intérêt national, d'intérêt pour l'ensemble du Canada, d'intérêt pour l'ensemble du Québec.

Le Québec est une communauté politique qui doit pouvoir dire son mot lorsque ce vaste système est concerné et, donc, il est tout aussi pertinent à mon avis que vous teniez des consultations à Trois-Rivières, à Québec ou dans le bas du fleuve. Même si les intérêts locaux de ces régions sont moins concernés, les intérêts nationaux liés au système Grands Lacs-Saint-Laurent intéressent tout le monde et toute la communauté.

J'en viens maintenant à votre projet d'ordonnance. La lecture que nous en faisons – et je parle bien au nom de mon organisme, Les amis de la Vallée du Saint-Laurent et de son conseil d'administration – la lecture que nous faisons de votre projet d'ordonnance, je la synthétise ou je la caractérise comme ceci :

Il y a une orientation vers les besoins et les intérêts des usagers et des riverains du lac Ontario. Telle est l'orientation qui ressort. Il y a une prise en

compte importante des aspects écologiques, mais en faveur du lac Ontario seulement.

Il y a la prédominance d'une gestion automatisée, avec ouverture aux recours à des mesures d'atténuation et à de la gestion adaptative, mais sans précision sur les paramètres de référence de ces atténuations, de cette gestion adaptative.

Et enfin, il nous paraît que les problématiques liées aux réchauffement climatique, qui est maintenant une certitude même s'il n'a pas encore, très heureusement, fait tous ses effets, ces problématiques ne sont pas suffisamment présentes.

Pour répondre à cette lecture, nous nous référons d'abord à un certain nombre de principes et puis vous parlerai comme nous voyons l'application de ces principes dans votre projet.

Premier principe - oui, changer, mais seulement pour améliorer. Oui, améliorer, mais répartir équitablement les améliorations, équitablement entre les secteurs géographiques, bien sûr, et entre les usages.

Troisième principe – donner priorité à ce qui respecte ou même à ce qui pourrait rétablir l'intégrité écologique des écosystèmes. Il est très malheureux, selon nous, que pour des raisons peut-être méthodologiques, vous considériez la conservation de l'écosystème comme un usage à côté des autres usages. L'écosystème n'est pas un usage. Il est le fond même sur lequel se greffent les usages.

Et pour des groupes, pour des organismes et des citoyens préoccupés d'écologie et d'environnement comme nous sommes, en tout cas, rétablir l'intégrité écologique des écosystèmes dans lesquels nous vivons, c'est prioritaire à tous points de vue.

Du point de vue économique, du point de vue social, du point de vue environnemental, du point de vue historique, du point de vue du développement durable, on commence par assurer la durabilité de l'intégrité et donc l'intégrité écologique et on essaie de la rétablir dans la mesure du possible, sans bien sûr causer de dommages aux usages en place.

Quatrième principe – prévoir toujours la possibilité d'une gestion manuelle pour les cas de situations exceptionnelles par rapport, cela, donc, à la gestion dite automatisée.

Autre principe – ne mettre en place une gestion automatisée qu'après l'avoir validée manuellement. La validation doit être manuelle, c'est-à-dire une gestion automatisée, il faut d'abord l'essayer pendant le temps qu'il faut en la surveillant avec nos yeux, avec nos outils à nous et non pas avec un ordinateur ou en confiant cela à l'ordinateur simplement.

Enfin, dernier principe, et presque le plus important – consulter publiquement avec toute décision sur les éléments de base de la gestion, que ce soit sur les principes qui commanderont la gestion, que ce soit sur la nature, les conditions des adaptations acceptées. Nous ne comprendrions pas que la

Commission mixte adopte définitivement un plan quelconque sans à nouveau consulter avant de prendre définitivement cette décision.

C'était mes principes. Comment les appliquer ici? Première application – le plan 2007 et le plan B+, qui est à venir, semblent vouloir donner une plus grande priorité que 1958D avec dérivations à l'intégrité écologique - c'est ce que nous constatons et ça rencontre notre principe sur l'intégrité écologique – mais cela n'est appliqué qu'en faveur du lac Ontario seulement.

Les plans 2007 et B+ semblent aussi donner ouverture à des mesures d'atténuation et à de la gestion adaptative et c'est très bien, mais sans préciser la nature et les conditions de leur mise en application. Pour nous, on y va à l'aveugle. Nous ne comprenons pas ce que vous entendez par gestion adaptative. Vous n'en parlez que quant à la méthodologie de l'adaptation, mais pas quant au contenu auquel on se référerait.

Les plans 2007 et plan B+ ne proposent rien, enfin ne proposent pas suffisamment de choses comme prise en compte des effets possibles du réchauffement climatique.

Les plans tels que proposés ouvrent la porte à de la gestion automatisée sans en assurer la validation manuelle, qui est également un de nos principes. Et enfin, il semble que vous prévoyez la mise en place d'un plan B+ dans deux ans sans qu'il y ait eu consultation publique sur ce plan.

Compte tenu de cet ensemble de choses, nos recommandations sont, compte tenu de ces déficiences dans l'application des principes que, pour notre

part, nous mettons de l'avant, nous recommandons de maintenir le plan 1958D avec dérivations pour un temps encore, de corriger et compléter le plan 2007 quant aux lacunes et aux défauts signalés et enfin de faire connaître le détail du plan B+ envisagé pour dans deux ans en veillant à y corriger les lacunes et les défauts du genre de ceux dénoncés ici qui pourraient s'y trouver.

Si j'ai encore quelques secondes ou quelques minutes, je voudrais dire deux choses pour bien me faire comprendre. Je vous lis un paragraphe de votre aperçu. Le plan 2007 sera supérieur aux règles de fonctionnement actuelles dans presque tous les secteurs. Il accroîtra la diversité de la flore des milieux humides le long des rives du lac Ontario.

Il assurera dans le port de Montréal une profondeur plus sûre pour le transport des marchandises. C'est la seule mention du Saint-Laurent aval de tout ce paragraphe, qui est la description même du plan 2007.

Le plan réduit les dommages aux propriétés riveraines du lac Ontario. Les plaisanciers en-deça du barrage profiteront de ce plan. Ils utiliseront les installations dans les eaux les moins profondes du lac Ontario. On va restaurer les milieux humides riverains dans le lac Ontario. Et enfin, on va protéger les propriétés riveraines du lac Ontario.

Ce résumé du plan 2007 ne dit rien, mais vraiment rien, ce qui est inacceptable dans le cadre de l'équité à accorder aux différentes grandes communautés dont le Canada est fait, ne dit rien. Et en ce sens-là, donc, je crois qu'il montre assez clairement...

Une dernière remarque. C'est que tout ce que je vous dis aujourd'hui, nous l'avons dit en 2006. Ce que le Regroupement des usagers du Saint-Laurent vous a dit hier à Montréal, nous le disions – parce que nous en faisons partie – en 2006.

Comment se fait-il qu'en 18 mois, en 20 mois de travail, la Commission n'ait pas réussi à honorer les revendications faites par les riverains du Saint-Laurent de façon très articulée, très précise? Ce n'est pas normal de retrouver exactement les mêmes choses dans le plan actuel.

Et donc, raison de plus pour nous de dire, tant que vous n'aurez pas respecté ces demandes qui datent au moins de 2006, nous aurons de la difficulté à reconnaître, à accepter une proposition de la Commission. Je vous remercie et je m'excuse d'avoir été un peu plus long. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Est-ce qu'il y a des questions des commissaires? Je désire ajouter une petite précision, que selon le Traité sur les eaux limitrophes, c'est-à-dire nous nous occupons avec les eaux fraîches, et pour ces responsabilités, évidemment, nous prenons en considération le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières. Mais notre mandat des deux gouvernements nationaux dans le Traité ne nous donne pas l'envergure de tous les plans d'eau sur tout le pays.

ANDRÉ STAINIER : Sauf que les eaux limitrophes qui commencent à Valleyfield et qui se prolongent, comme vous dites, de par le cours de l'eau jusqu'à Trois-Rivières, ça intéresse tout le Québec.

HERB GRAY : Je comprends, mais nous avons notre ordre du jour créé par le traité entre les deux gouvernements il y a presque 100 ans.

ANDRÉ STAINIER : Mais en tout cas, on aura souhaité vous voir à Québec, par exemple. Moi-même, je viens de Québec ce soir pour vous parler parce que vous ne venez pas plus proche de chez nous.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci d'être venu.

HERB GRAY : Nous sommes bien reconnaissants en vos mots, M. Stainier. Et maintenant, René Lachapelle, de SADC du Bas-Québec.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : SADC du Bas-Québec, I don't know where it is...

RENÉ LACHAPELLE (SADC du Bas-Québec) : Bonjour.

HERB GRAY : SADC du Bas-Richelieu.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Du Bas-Richelieu.

HERB GRAY : Je dois m'excuser.

RENÉ LACHAPELLE : Oui, bonsoir Monsieur le président, bonsoir Madame la présidente, messieurs les commissaires, bonsoir. Je veux simplement insister ce soir, à titre de vice-présidente de la SADC responsable de la planification stratégique, sur le fait qu'il y a un consensus dans le milieu.

Vous avez entendu les représentants de la Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu. Vous avez entendu le président du Centre local de développement. Vous avez entendu le président de la SADC.

Tous ces organismes qui concertent l'ensemble des acteurs du milieu vous ont exprimé l'inquiétude profonde que nous ressentons dans la région par rapport aux propositions que vous mettez de l'avant.

Je n'entrerai pas dans les questions techniques puisque d'autres l'ont fait avant moi et de façon fort articulée et très bien. Mais c'est certain que le statut de Réserve de la Biosphère dont jouit le lac Saint-Pierre et la fragilité de ce milieu humide extrêmement important, en même temps que l'importance de la navigation pour l'économie locale, font en sorte que pour nous, le fleuve, c'est quelque chose d'extrêmement important.

Et on est très inquiet des études qui sont publiées actuellement sur l'avenir, en particulier du lac Saint-Pierre. Vous connaissez certainement ces publications; il y en a eu plusieurs qui ont été produites par des départements d'hydrographie et d'étude du lac Saint-Pierre, ici à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et aussi qui ont été publiées dans des revues scientifiques spécialisées. Là aussi, je ne vous ferai pas l'insulte d'insister là-dessus.

Mais c'est certain que la perspective de développement durable, ça nous incite à être un peu préoccupés par le fait que dans les considérations qu'on peut lire dans vos documents, vous priorisez toujours l'importance de la production hydroélectrique, l'importance de la navigation et, comme l'intervenant précédent le soulignait, la préservation du lac Ontario.

Alors, il nous apparaît que le site local est extrêmement important aussi et que la prise en considération de l'avenir du lac Saint-Pierre devrait faire partie de

vos préoccupations. Je vous remercie pour votre écoute.

(APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Un instant. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires de commissaire? Sinon, je demande à Pierre Arnold de prendre la parole.

PIERRE ARNOLD : Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, messieurs les commissaires. Mon nom est Pierre Arnold, ancien conseiller municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, de 1969 à 2006.

J'ai toujours été le responsable pour la protection des eaux et du Saint-Laurent dans notre secteur et j'ai participé à trois audiences : celle où on a eu une audience du BAPE sur l'usine d'épuration de la Ville de Montréal, celle de 1998 concernant le lac Saint-Pierre. Donc, je dois vous dire que je suis assez familier avec les gens des audiences du BAPE.

J'aimerais vous dire que présentement, je représente l'ensemble des utilisateurs du Saint-Laurent, parce que j'ai quitté ma fonction de conseiller municipal, dont j'étais le responsable. Et je voudrais en profiter pour dire à mon collègue, mon ex-collègue, que je suis toujours disponible pour donner de l'information, vu ma grande expérience du Saint-Laurent.

Je dois vous dire que j'ai siégé sur la table en environnement, la table des élus du lac Saint-Pierre et plusieurs organismes qui ont œuvré pour la protection des eaux et du fleuve Saint-Laurent.

Et ma très grande déception, c'est de voir qu'on touche encore au cœur du Québec. Le cœur du Québec, c'est le lac Saint-Pierre, c'est la Biosphère. Et quand vous prenez la route 40 de l'autre côté, c'est bien marqué, c'est bien indiqué bienvenue au cœur du Québec.

Avant les années 2006, on s'est battu pour qu'on arrête de tirer dans le cœur du Québec avec le champ de tir, on s'est battu aussi avec la Ville de Montréal pour l'usine d'épuration, et là, on est pris encore avec ce qu'on appelle le plus beau site au monde, qui est le Saint-Laurent, et le lac Saint-Pierre.

Et moi, je demeure ici, à peu près à un demi-kilomètre sur le bord du Saint-Laurent, et ce matin, je me suis dit il faut absolument que je mentionne à ces gens-là il faut arrêter de faire des changements sur le Saint-Laurent et sur le lac Saint-Pierre.

On a coupé l'île de (inaudible) justement pour activer ce qu'on appelle la navigation, et ç'a créé un impact écologique épouvantable. Les têtes de îles sont en train de disparaître, on est en train de remplir le lac Saint-Pierre avec le sable de nos îles, et je vois qu'il n'y a aucun parti politique qui peut prendre intérêt à changer cette lacune, parce que les têtes se désagrègent et le sable s'en va dans le lac Saint-Pierre, où la profondeur du lac est minimisée.

Donc, il est important pour les générations futures, vous, les responsables, vous, les gens qui sont là, de maintenir le statu quo tel que demandé par la région. On n'a pas le droit de continuer à toucher au lac et au Saint-Laurent de cette façon.

Moi, je dois vous dire que j'ai eu la chance de voyager à partir de Thunder Bay aller jusqu'à en bas du fleuve et de visiter la navigation, parce que j'ai passé un an là-dedans.

Arrêtons de saccager ce qu'on de plus beau au Québec. Je vous demande que le statu quo soit respecté pour l'intérêt de l'ensemble et pour que l'héritage qu'on laisse aux générations futures soit enviable par la collectivité. Donc, Monsieur le président, messieurs les commissaires, je réitère encore ma demande : le statu quo, s'il-vous-plaît. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Et merci.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci.

HERB GRAY : Et je demande à mes collègues commissaires s'ils ont des questions à poser?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Non, ça va.

HERB GRAY : Sinon, merci beaucoup. Et je veux donner la parole à Pierre Latraverse, de ZIP lac Saint-Pierre.

PIERRE LATRAVERSE (Président, conseil d'administration, ZIP lac Saint-Pierre) : Madame la présidente, messieurs les commissaires, ça fait plaisir de pouvoir s'adresser à la Commission mixte internationale.

Je suis le président du conseil d'administration de la zone d'intervention prioritaire du lac Saint-Pierre et je vais vous lire un extrait du procès-verbal de notre conseil d'administration qui a eu lieu le 25 mai 2008.

Plan de régularisation du niveau d'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre est un organisme voué à l'amélioration de l'environnement, à la protection du territoire, autant pour sa aune, sa flore, qu'au bien-être de ses utilisateurs.

Attendu que la Commission mixte internationale veut établir un plan pour régulariser le niveau d'eau du Saint-Laurent;

Attendu que ce plan aura un impact majeur sur le lac Saint-Pierre tel que son écosystème faunique et floristique, ses milieux humides, son économie locale et ses municipalités;

Attendu que le lac Saint-Pierre subit déjà de grandes pressions par l'apport de sédiments de ses tributaires, dont sept jugés prioritaires par le gouvernement du Québec, par le rejet de la station d'épuration de la Ville de Montréal et des autres municipalités, par l'apport d'engrais et de produits chimiques des terres agricoles riveraines et par le creusage de la voie navigable;

Attendu que plusieurs municipalités puisent encore leur eau potable dans le Saint-Laurent;

Attendu que le lac Saint-Pierre ne pourra supporter plusieurs années consécutives de bas niveaux d'eau tel que proposé par la Commission mixte internationale;

Attendu que les changements climatiques ont déjà un impact négatif sur le lac Saint-Pierre tel que le réchauffement et une baisse du niveau de l'eau, baisse

enregistrée en 2007 de 101 cm dans le fleuve Saint-Laurent comparativement à 19 cm pour le lac Ontario;

Attendu que l'ordonnance proposée par la Commission mixte internationale pour la régularisation du niveau d'eau contrôlé au barrage Moses-Saunders n'offre aucun avantage environnemental au lac Saint-Pierre à l'exception de sa voie navigable et du port de Montréal;

Il est proposé que le plan doit tenir compte des facteurs suivants :

Pour les utilisateurs, il y a 30 000 pêcheurs sportifs à l'aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre en 2007, il y a six pêcheurs commerciaux, il y a plusieurs centaines de chasseurs de sauvagine et de gros gibier dans les îles, il est la plus importante halte migratoire dans l'est du Canada, quelques milliers de plaisanciers, du canot aux plus grosses embarcations, des baigneurs, des observateurs d'oiseaux, des amateurs de sports aérotractés, etc.;

Pour la faune et la flore, sa faune aviaire, avec ses 288 espèces d'oiseaux, sa flore exceptionnelle, dont 27 espèces désignées menacées ou vulnérables, dont deux uniques à la région, sa faune halieutique, avec ses 78 espèces de poissons et ses 13 espèces d'amphibiens, sa faune terrestre, avec ses 23 espèces de mammifères différents, sa héronnière, avec 1 300 nids et reconnue comme étant la plus importante en Amérique du Nord, ses milieux humides – le lac Saint-Pierre représente à lui seul 40 pour cent des milieux humides et 20 pour cent des marais du Saint-Laurent – les municipalités – plusieurs municipalités puisent leur

eau directement dans le fleuve Saint-Laurent - il faut donc tenir de leurs besoins, l'eau potable doit demeurer accessible à toute la population québécoise.

Vous comprendrez nos inquiétudes puisque l'information transmise actuellement laisse place à plusieurs incertitudes.

Voici nos recommandations. Le plan 2007, déposé par la CMI, ne mentionne nullement les bénéfices pour le Saint-Laurent; par contre, nous pouvons lire les avantages pour le lac Ontario. Nous recommandons que le Saint-Laurent bénéficie d'avantages équivalents au lac Ontario et qu'ils soient connus préalablement.

Ce plan démontre clairement le niveau de l'eau en périodes de crue et d'étiage pour le lac Ontario, mais l'eau retenue au lac Ontario en périodes d'étiage aura un impact direct sur le lac Saint-Pierre et son écosystème. Nous recommandons que ces impacts sur le niveau du fleuve Saint-Laurent soient analysés et reconnus.

Dans le plan 2007, nous n'avons vu aucune mesure d'atténuation concrète concernant les impacts sur le Saint-Laurent. Pour l'instant, la Commission mixte internationale propose qu'elle recevra, dans deux ans, les progrès de l'atténuation si elle juge que le plan et les mesures satisfont aux exigences de l'ordonnance. Nous recommandons que les mesures d'atténuation à prendre concernant les impacts prévisibles soient reconnus et mentionnés afin d'évaluer les impacts de ces mesures sur le fleuve Saint-Laurent.

Nous concluons en mentionnant que le fleuve Saint-Laurent est un joyau national dont il faut tenir compte autant pour sa navigation commerciale, qui a un apport économique important, mais tout aussi important pour les milliers d'utilisateurs est son caractère environnemental exceptionnel, sans oublier que 78 pour cent de la population québécois habite en bordure eu fleuve Saint-Laurent et qu'ils ont les mêmes droits que les riverains du lac Ontario.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité lors de notre conseil d'administration du 25 mai 2008. Je vous remercie. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Je demande à mes collègues commissaires s'ils ont des commentaires ou questions à poser. Sinon...

IRENE BROOKS: We'll have a copy of your remarks?

HERB GRAY : Un instant. J'ai une carte offerte par un Pierre Latraverse, Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. C'est vous ou votre jumelle?

PIERRE LATRAVERSE : C'est moi-même. J'occupe plusieurs postes au niveau d'organismes communautaires dans la région et aussi au niveau de la province de Québec. Et je suis le président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, et la Fédération a aussi un mémoire que je peux vous lire immédiatement si vous êtes d'accord.

HERB GRAY : Nous sommes contents de vous recevoir comme président québécois de l'organisation des chasseurs et pêcheurs.

PIERRE LATRAVERSE : Donc, à titre de président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, le nouveau plan de régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Nous vous transmettons par la présente la position de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs en regard du projet d'implantation d'un nouveau plan de régularisation des eaux du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent.

Cette position est motivée par le mandat de notre organisation, qui est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche, comme des activités traditionnelles, patrimoniales et sportives au Québec.

Puisque le Saint-Laurent constitue un écosystème incroyablement complexe, constitué d'une multitude d'habitats fauniques, soutenant de nombreuses espèces animales tant aquatiques que terrestres qu'aviaires, vous comprendrez le grand intérêt que nous lui portons.

Le potentiel récréotouristique du Saint-Laurent est reconnu. En ce qui nous concerne, il est une destination de choix pour la chasse et la pêche sportive, et ceci depuis les débuts de l'installation de villes et de villages sur son cours.

De nombreuses espèces de poissons y sont récoltées, en nombre et en quantité, dont le brochet, l'esturgeon, le doré, le maskinongé, la perchaude et quelques salmonidés, tout comme la sauvagine qui, profitant d'habitats exceptionnels, s'y retrouve nombreuse en individus et en espèces.

Notre intention est de vous transmettre, comme un des principaux partenaires du gouvernement du Québec en matière de gestion faunique, nos préoccupations quant aux habitats fauniques soutenus par le fleuve.

Il est biologiquement établi qu'au cours des millénaires, il s'est établi un équilibre entre les variations saisonnières et annuelles du niveau du fleuve et les cycles vitaux des espèces animales.

Les crues printanières permettent l'apparition de poissons et pour la migration de plusieurs oiseaux. De même, elles permettront de soutenir des populations de certaines espèces végétales comme l'érable argenté.

Les courants, les cycles de variation de la température de l'eau, les périodes d'étiage sont aussi importants pour les cycles naturels de l'écosystème fluvial qui, rappelons-le, traverse le sud du Québec en entier et dessert la plupart des grandes villes de notre province. Mais nous n'élaborerons pas davantage de ce sujet maintes fois débattu et expliqué par d'autres organisations.

Cependant, nous tenons à vous faire savoir que nous sommes très attentifs aux décisions qui seront prises concernant la régularisation du débit du fleuve et du lac Ontario car, de notre point de vue, la préservation de l'écosystème fluvial dans un état le plus naturel possible, à la faveur de la faune et de ses habitats, est primordiale, tout d'abord parce qu'au nom des 150 000 personnes représentées par les associations membres de notre fédération et au nom de tous les Québécois qui participent à tous des activités cynégétiques et halieutiques dans le couloir

fluvial, nous défendons l'accès à un fleuve en santé, gage d'expériences de qualité pour les chasseurs et les pêcheurs.

Ensuite, nous faisons aussi la promotion d'une gestion intégrée des habitats, donc une gestion qui ne tient pas seulement compte des impératifs économiques de notre société.

Selon notre compréhension, le nouveau plan de régularisation donne beaucoup d'importance à la considération d'aspects positifs pour le lac Ontario. On pense ici à une variation minimale de niveaux d'eau, à la protection des berges, à la protection ou à l'accroissement de la biodiversité.

En ce qui concerne le fleuve, les avantages du plan de régularisation proposé nous semblent beaucoup moins évidents. En effet, seule la voie maritime semble être tenue réellement en compte.

La Commission mixte internationale est à la recherche d'un plan de régularisation plus performant. Nous souhaitons que plutôt que de remplacer l'actuel plan de régularisation par un nouveau plan au sujet duquel nous sommes sceptiques, tout comme nos habituels partenaires environnementaux du Québec, la Commission réussira à en élaborer un qui s'inspirera des variations saisonnières et annuelles historiques du fleuve.

Il faudra aussi qu'un nouveau plan de régularisation intègre les préoccupations de tous, y compris les chasseurs et pêcheurs, et tiennent compte des variations des régimes de précipitations qui risquent de survenir en raison des changements climatiques.

C'est la position de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci.

HERB GRAY : Monsieur, merci pour votre mémoire, et je demande aux commissaires s'ils ont des questions à vous poser. Sinon, je dois vous remercier.

PIERRE LATRAVERSE : S'il me reste quelques minutes, j'aimerais vous parler avec mon cœur. Je suis descendant d'une famille qui habitait les îles, et en 1956, des membres de notre famille ont dû quitter l'île de Grâce pour venir habiter à Sainte-Anne-de-Sorel.

À cette époque, la glace n'était pas brisée sur le fleuve. Le monde pouvait voyager directement entre les îles et transportaient leurs vivres, leurs victuailles. On a creusé la voie maritime. On a brisé le fleuve l'hiver. On a changé le mode régularisation des eaux à cette époque.

Avant cette époque, à partir de l'auberge de la rive jusqu'à en bas de Sainte-Anne, la glace, l'eau, à chaque printemps, ravageait les rives. Elle montait sur la côte et il n'y avait pas de maisons. Les maisons, à partir de l'église à Sainte-Anne jusqu'à en bas, sur le bord du fleuve, il n'y en avait pas.

Le marnage étant contrôlé depuis 1957 a fait en sorte que la municipalité de Sainte-Anne s'est développée. Elle s'est développée pourquoi? Parce que la variation du niveau d'eau a diminué. Avant 1950, les marnages pouvaient être de l'ordre d'une vingtaine de pieds par année.

Dépassé 1957, quand il y a eu le contrôle du niveau d'eau, les marnages ont baissé d'à peu près 12 à 14 pieds par année, ce qui a permis aux gens de s'installer.

Maintenant, vous voulez revenir 50 ans en arrière. Vous voulez revenir avec des marnages très hauts. Les gens se sont bâtis. Les gens ont développé une façon de vivre sur le bord du fleuve qui résulte de votre gestion du fleuve. C'est vous qui avez fait cette gestion en diminuant de beaucoup les marnages.

Et si on remonte plus loin dans le temps, toutes les routes autour du lac Saint-Pierre étaient à la cote (?) de niveau 50 pieds sur les cartes topographiques. Il n'y en avait pas, entre 50 pieds et le lac Saint-Pierre, de route.

Pourquoi? Parce que chaque année, il y avait des embâcles, la glace varlopaît les îles. Sur l'île du Moine, il n'y avait pas d'arbres. Sur l'île de Grâce, les arbres, il n'y en avait pratiquement pas parce que c'était varlopé à chaque année par la glace et par l'eau.

Il y a pratiquement une erreur intellectuelle dans la façon dont la Commission mixte internationale veut revenir en arrière en mettant un contrôle sur le marnage très important. Ça, c'est comme dire on s'est trompé pendant 50 ans et là, il faudrait revenir en arrière comme avant.

Il est évident que pour la faune, c'était très bénéfique. Avant 1950, quand l'eau montait bien haut et qu'elle revenait, elle montait avec la glace. Présentement, le coup d'eau se donne une fois que la glace est partie. Ce n'est

plus la même chose. Il n'y a plus de rabotage du fond du lac Saint-Pierre parce que l'eau lève après que la glace est partie.

Avant, le lac Saint-Pierre, quand il y avait des embâcles, la glace varloppait comme une varlope de menuisier, le fond du lac et le fond du lac s'entretenait. À partir du quai de Sainte-Anne à aller à l'embouchure du chenal du Moine, la berge était solide comme le plancher. On pouvait rouler en bicycle à pédales sur le bord de l'eau à Sainte-Anne, il n'y avait pas de problème, c'était dur, dur, dur. Aujourd'hui, c'est de la bouette, on renforce jusqu'aux genoux.

Ce n'est pas nous autres qui a créé ça. C'est la gestion des niveaux d'eau, en réduisant les marnages et en contrôlant comme il faut. Et là, vous voulez revenir en nous donnant ben de l'eau au printemps et pas d'eau en été. C'est très difficile à comprendre. C'est très difficile à admettre au point de vue intellectuel. Et là-dessus, je ne sais pas quoi répondre. Je ne sais pas ce que nos politiciens ont pensé là-dessus. (APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires? Le commissaire Trépanier?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Je pense que vous pouvez parler à notre expert, à McAuley, il pourrait répondre à vos questions. Parce que je pense que vous soulevez des questions qui méritent des réponses, et on les a ces réponses-là. Alors, je vous invite à voir M. McAuley à la fin de la séance, ça pourra vous rassurer.

PIERRE LATRAVERSE : Merci.

HERB GRAY : Je dois vous dire, toutes les personnes inscrites sur la listes qui a été donnée à nous par nos cadres ont eu droit de parole. J'aimerais donc, en terminant, vous remercier d'être venus...

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Je pense que M. Hudon veut parler. Monsieur Hudon?

MARC HUDON (Nature Québec) : Je ne suis pas inscrit parce que (inaudible)...je vais prendre cinq minutes...

HERB GRAY : (inaudible)...

PIERRE TRÉPANIÉRIER : He wants to speak, Mr. Hudon from Nature Québec.

MARC HUDON : Est-ce que vous permettez?

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Oui, oui. Est-ce qu'on a le choix? (RIRES)

HERB GRAY : Nous n'avons pas de formule d'inscription de vous, Monsieur, mais nous serons contents de vous recevoir encore une fois.

MARC HUDON : Je ne me suis pas inscrit parce que je voulais laisser les gens de la place parler, je me suis dit ça va être foule, mais étant donné qu'il y a quelques minutes. Je vais simplement relire la conclusion que j'ai lue hier soir à Montréal...

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Peut-être vous devriez vous identifier parce que je pense qu'il y a des gens qui ne vous connaissent pas.

MARC HUDON : Mon nom est Marc Hudon. Je suis ici à titre de représentant de Nature Québec, responsable des enjeux transfrontaliers sur l'eau.

Et pour répondre au citoyen qui disait ne pas avoir eu beaucoup de questions ou de réponses par rapport à ce qui s'est passé au cours des dernières années, je pense que quand il y a eu la présentation par Tom McAuley, votre venue il y a quelques semaines, il y a un mois, Tom a bien présenté l'histoire de cette étude-là.

Et ce soir, les gens ne le réalisent pas, mais de 2000 à 2005, ils ont contribué beaucoup, ont participé à vos consultations publiques en très grand nombre et je les en félicite, et la même chose pour ce soir, de s'être déplacés pour vous rencontrer.

Donc, ce que je disais hier en conclusion, c'est que la CMI au fil des ans a utilisé un discours à l'effet que la régularisation des eaux du lac Ontario et du Saint-Laurent servait à soutenir différents intérêts par secteur et que vous avez créé, sans le vouloir, dans l'esprit de la présente génération, la perception que c'était là la manière idéale de régulariser les eaux de ce vaste système.

Pour Nature Québec, ce discours doit absolument évoluer. Face aux impacts cumulatifs des changements climatiques, le discours doit déborder de la simple notion d'usage et aller vers un partage égal de l'eau et du fardeau d'adaptation.

Nous croyons sincèrement que la CMI possède le potentiel de répondre à nos besoins face aux nombreux défis qui nous attendent en offrant une vision moderne du partage équitable d'une ressource commune, unique et fragile, et ainsi offrir la meilleure qualité de vie possible aux générations futures.

Maintenant, ce que je veux ajouter qui n'est pas dans le mémoire abrégé que j'ai lu, c'est l'importance qu'il y a de maintenir une bonne relation entre les citoyens de l'amont et de l'aval.

Présentement – et on en est témoin, pour ceux qui suivent les audiences et qui ont suivi cette importante étude-là et celle qui est en cours, la Upper Great Lakes Study – c'est que les gens ont seulement une partie de l'information de tout ce qui se passe, et vous êtes au cœur de toutes ces informations-là.

Et vous avez écouté ce soir des témoignages que moi, personnellement, je suis très fier d'avoir entendu. Ils sont très respectueux, et c'est des commentaires d'une grande intelligence, que tous demandent à contribuer, à mieux comprendre avant de procéder à une prochaine étape décisionnelle.

L'économie, l'écologie, les bénéfices pour la société en général et les inquiétudes face aux changements climatiques, il y a personne autour du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent qui n'est pas concerné par ça. Mais on ne peut pas mettre la charrue avant les bœufs, ce serait agir de façon irresponsable.

Et je considère qu'avoir un genre de grand consensus comme ça dans le part des élus qui sont venus parler ce soir au nom de leurs citoyens et des autres citoyens plus ordinaires, entre guillemets, qui ne travaillent pas au quotidien sur des dossiers d'une telle envergure, à mon sens à moi, ça devrait vous encourager à justement faire en sorte que, pour ceux qui se questionnent sur la logique des choses, on a besoin d'avoir plus de réponses pour pouvoir collaborer.

Mais en aucun temps on ne veut dénigrer les besoins en eau et en soutien pour l'ensemble des populations, que ce soit en amont ou ici, dans le cas de Nature Québec, en tout cas.

Et au niveau de l'échelle du temps, c'est quand même très courts. L'étude de cinq années, 20 000 000\$ qui, eux, ne regardaient pas vraiment à regarder aux impacts des changements climatiques, il y a eu énormément de travail qui a été fait pour examiner le plan 1958D avec déviations.

Et là, ce qu'il faut faire pour procéder à la prochaine étape, c'est d'impliquer les citoyens dans...c'est une certaine forme de mécanique, comme vous l'avez présenté dans vos documents, pour la gestion adaptative, pour les mesures de mitigation.

Il y a des gens qui ont dit ce soir qu'ils étaient prêts à collaborer avec vous autres, il y a des idées qu'ils ont qu'ils veulent vous communiquer. Mais il va falloir que ça se fasse, genre autour d'une table, à travailler ensemble, et pas dans deux ans quand vous allez revenir ou je ne sais pas quand. Mais la suite des choses, ça va être important de garder les gens impliqués et soutenus, mieux informés.

Alors, c'est tout. Je vous remercie beaucoup de votre temps.
(APPLAUDISSEMENTS)

HERB GRAY : Je pense que le commissaire Speck désire vous poser une question.

SAM SPECK (Commissioner, U.S. Section, International Joint Commission): ...also for others as well, and as you know, a relatively new member of the IJC, what would be your advice in terms of providing the public with more information?

A great deal has been provided, but I know, as a citizen myself, with all of the things that one has to do for their family and their community, it's difficult to keep up with all of these subjects and get all of the information and get into it in depth on an ongoing basis.

We've had some very good testimony from a number of groups that have been taking time to focus and be here tonight. Would you have any observations as to ways in which we can provide more information, not only in dealing with this, but other issues as they come up, in a way that will be helpful?

Because I'm looking at the reports that have already been done and are available in the public and have provided a great deal of information and talked to a number of the issues that were brought up tonight and I thought articulated very well by people here tonight, but I'm wondering how we can...you know, people feel they haven't had the information, they would like to...is this working?

MARC HUDON: You could lose all of us in the amount of information that's available right now, except for scientific people.

Pour la plupart des gens ici dans la salle ce soir, je vais vous lire ce que j'ai lu hier comme recommandation, la quatrième recommandation qui, à mon sens,

serait absolument déterminante pour informer d'une façon très simple le commun des mortels sur votre vision, sur ce que vous nous projetez.

Je vous ai suggéré de créer, pour l'ensemble des populations, une carte vulgarisée du système Saint-Laurent-Grands Lacs. Et là, je parle du secteur entre les Chutes Niagara, qui alimente le lac Ontario, jusqu'à la pointe est de l'île d'Orléans. Et j'apprécie le fait qu'il y a des gens qui vont ont suggéré d'inclure le golfe, je suis absolument d'Accord avec ça, mais pour les effets de la régularisation...

Cette carte, de par des codes de couleur, montrerait dans un coup d'œil les apports d'eau du lac Ontario et les apports d'eau des tributaires, comme la rivières de Outaouais, la rivière Richelieu, toutes les rivières qui alimentent le lac Saint-Pierre, par exemple, ainsi que les impacts de la régularisation en fonction de la distribution de ces apports d'eau-là.

Autrement dit, si on voit le fleuve comme ça, on a des lignes à l'intérieur de la plaine inondable qui nous montreraient que selon certains scénarios, à certaines périodes de l'année, l'écoulement des eaux du lac Ontario serait situé à certains endroits, et l'écoulement des panaches et des autres tributaires, on pourrait les identifier et ainsi comprendre l'impact de cette diminution des apports d'eau-là.

On pourrait aussi identifier les endroits où il y a des mesures de mitigation qui sont requises parce que, comme Pierre l'a mentionné, il y a des gens qui vont

avoir besoin de protection additionnelle pour ne pas qu'il y ait d'érosion, que ce soit en hiver ou en été.

Et on ne peut pas retourner en arrière, on ne pourra pas, j'imagine, déplacer des populations qui sont déjà dans la plaine inondable. Mais s'il y a des mesures de mitigation, des murs de béton ou je ne sais pas quoi à construire, ben, il faut les voir visuellement sur une carte.

C'est sûr que ça cogne fort, mais je sais déjà actuellement qu'il y a des scientifiques qui étudient des scénarios pour construire des trucs en béton dans le fond du fleuve pour ralentir l'écoulement de l'eau.

Ce n'est pas qu'ils vont le faire, mais on examine tous les scénarios, et c'est plausible de faire ça, on est d'accord avec ça, mais c'est certainement pas les solutions qu'on vise à prime abord.

Ce qu'on vise à prime abord, c'est de regarder comment l'administration des affaires, l'administration municipale, l'administration dans les entreprises sur le Saint-Laurent, vont s'ajuster, comment la voie navigable va être gérée. On va-tu continuer de la draguer, quand on sait que quand il y aura très peu d'eau, ça va tout s'en aller dans la voie navigable.

Pourquoi on prioriserait un usage contre tous les autres? Et on vous les a nommés beaucoup ce soir, toutes les retombées au niveau du secteur ici. Moi, c'est un grand questionnement que j'ai.

L'industrie de la navigation commerciale pourrait être les champions s'ils prenaient les devants et nous facilitaient le travail dans la réflexion, comment ils

peuvent évoluer avec les colonnes d'eau disponibles sans toujours amener les plus gros navires le plus loin possible.

Peut-être qu'on des technologies à développer au niveau du short-sea shipping ou avec un système de barges, comme ça s'est déjà fait, je ne sais pas, je ne suis pas un expert là-dedans. Mais ça serait à eux d'être des leaders là-dedans pour nous. Mais on ne peut pas le faire en leur nom et peut seulement que collaborer quand ça nous est demandé.

Donc, those are ideas that I am suggesting to you that could help. But certainly, a map that shows the entire system with some visual...you know, when we're going to be flooded, for example, we'll see it on a map. When this plan kicks in at that level, you'll see where the water goes and we can better evaluate what we can do to live with it.

HERB GRAY: O.K., M. Hudon, merci beaucoup. Je dois vous...

IRENE BROOKS: We're going to see you tomorrow?

MARC HUDON: Yes, unfortunately. (LAUGHS) Malheureusement, oui.

HERB GRAY : Il n'y a aucune question des commissaires?

IRENE BROOKS : No, I like your idea of the map, it makes a lot of sense. And the other question was were we going to see Marc again tomorrow night, and he says yes. We look forward to it.

MARC HUDON: Tomorrow, Kingston, and...

PIERRE TRÉPANIÉ: It's Massena tomorrow.

HERB GRAY : (inaudible)...rappeler que nous devons utiliser le pouvoir de l'Internet, et il y a notre site Web qui est disponible à tout le monde.

MARC HUDON : Merci, M. Gray, Mrs. Brooks.

PIERRE TRÉPANIÉRIER: Merci M. Hudon.

HERB GRAY : Alors, en terminant, je dois dire que la période... (APPLAUDISSEMENTS) En terminant, je dois vous dire que la période de commentaires se poursuit jusqu'au 11 juillet et nous ne prendrons une décision qu'après avoir considéré l'ensemble des commentaires et consulté les gouvernements du Canada et des États-Unis et obtenir leur approbation de la version finale de l'ordonnance et du plan.

Comme nous l'avons mentionné, le personnel responsable est disponible à pendant environ la prochaine demi-heure ou heure pour répondre ici ce soir pour vos demandes d'information, qui vont aider... parmi nos cadres, de répondre à vos questions. Je parle de Tom et Greg et Mr. Trowbridge. Alors, je vous dis bonne fin de soirée à tous. La séance est levée.

PIERRE TRÉPANIÉRIER : Merci beaucoup.
